

Le secteur privé et le développement

Le Rapport de la Commission pour le secteur privé et le développement

La Commission des Nations unies pour le secteur privé et le développement, coprésidée par le premier ministre du Canada, Paul Martin, et Ernesto Zedillo, ancien président du Mexique, a été créée par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, en juillet 2003.

La Commission avait pour mandat de relever et d'analyser les obstacles juridiques, financiers et structurels à l'expansion du secteur privé local dans les pays en développement, en particulier dans leurs régions et collectivités les plus pauvres.

Dans la préparation du rapport, intitulé *Libérer l'entrepreneuriat : mettre le monde des affaires au service des pauvres* et publié le 1^{er} mars 2004, la Commission a pu s'appuyer sur les compétences de ses 15 membres issus de pays développés et sous-développés. Elle entend, par ailleurs, veiller à la mise en œuvre de ses recommandations de manière à favoriser l'éclosion du plein potentiel économique et social des petites et moyennes entreprises (PME) qui embauchent les pauvres de ce monde et qui les servent.

Parmi les initiatives qui seront annoncées au cours des prochains mois figurent des projets menés par les Nations unies et d'autres projets conçus et gérés par des membres de la Commission et des représentants du secteur privé et des institutions internationales pour le développement. Afin de s'assurer que l'on règle les nombreuses difficultés relevées dans le rapport, la Commission a demandé aux Nations unies de suivre les progrès accomplis dans le développement du secteur privé au moyen d'un rapport annuel.

Le Canada a répondu immédiatement aux recommandations de la Commission en annonçant deux initiatives visant à éliminer les obstacles à l'expansion du secteur privé local dans les pays en développement. Il s'agit de la création d'un groupe de travail chargé de mettre au point un mécanisme favorisant des liens plus étroits entre les secteurs privés des pays développés et ceux des pays en développement, et de la mise en place d'un projet pilote au Bangladesh en vue de stimuler la croissance des PME.

Le Groupe de travail sur la fonction de courtage

L'une des principales conclusions de la Commission a trait à la nécessité d'exploiter les capacités et les ressources du secteur privé tant dans les pays développés que dans les pays en développement afin d'y promouvoir la croissance